

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 20/10/2025 - B2025/023403 - 2019 B 02518 - 878 946 110 - A2BVI

Désignation de l'entreprise :		A2BVI SAS		1 2		
Adresse de l'entreprise :		18 Rue Hubert Reeves Zone Artisanale la Grande Terre 30620 AUBORD		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET *		8 7 8 9 4 6 1 1 0 0 0 0 1 1		Néant ☐ *		
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AU				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AW				
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ		BK	
			356 250		356 250	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ		CA	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Disponibilités		CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ		CK		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		470 708		
		1A		470 708		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an : CR		
		Stocks :		Créances :		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		A2BVI SAS		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....58 163...)			DA	58 163		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK			DC			
	Réserve légale (3)			DD	5 816		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ			DG	210 080		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	86 774		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	360 833		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	87 018		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI			DV	22 686		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX			
	Dettes fiscales et sociales			DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	171		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	109 875			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	470 708			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	62 750	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SID 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BVI SAS				Néant ☐ *					
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	{							
								biens *	FD
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL			
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
Autres produits (1) (11)					FQ				
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 805	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX		
	Salaires et traitements *						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{							
									Sur immobilisations
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 806		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 806)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	90 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 052		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	91 052		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 247		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 247		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	89 805		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	85 999		

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2BVI SAS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	
Impôts sur les bénéfices *					HK	(775)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	91 052
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	4 278
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)					HN	86 774
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:				
		Dont cotisations facultatives Madelin				
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2BVI SAS

S.A.S. au capital de 58 163,00 Euros

Siège social :

18 Rue Hubert Reeves

Zone Artisanale la Grande Terre

30620 AUBORD

R.C.S : 878 946 110 RCS NIMES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir un **bénéfice** de **86 773,73** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **86 773,73** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 46 773,73 Euros
 - A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 40 000,00 Euros
- Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,69 Euros.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL



A2BVI SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 58 163,00 Euros

Siège social :

18 Rue Hubert Reeves
Zone Artisanale la Grande Terre
30620 AUBORD

R.C.S : 878 946 110 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trente juin à Dix heures,

Les actionnaires de la société **A2BVI SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Madame HUGON Béatrice, préside la séance en qualité de Présidente.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des actionnaires ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 86 773,73 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 86 773,73 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **86 773,73 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 46 773,73 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 40 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,69 Euros.

Depuis le 01/01/2018, les dividendes peuvent faire l'objet de l'application de la flat tax à 30 %.

Toutefois, les personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 € pour une personne seule et à 75 000 € pour une personne soumise à une imposition commune ont pu demander à être dispensée de l'acompte d'impôt sur les revenus correspondant à 12,80 % sur les 30 % de la flat tax.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2023	20 000 €		
31/12/2022	14 300 €		
31/12/2021	14 300 €		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long vertical stroke.